

K 83
414

2. Documentos de la mujer.
3. Declaración de la mujer, O.

eg

Seule fait foi la version prononcée oralement

16 juillet 1985

CENTRO DE
FACULTAD

U. N. A. M.

U. N. A. M.

CONFERENCE MONDIALE DE LA FEMME:

DECLARATION GENERALE DU CHEF DE LA DELEGATION DE LA SUISSE,
MADAME LA CONSEILLERE FEDERALE E. KOPP

Madame la Présidente,

Je souhaite, au nom de la délégation suisse, vous féliciter de votre élection à la présidence de cette Conférence. Nous nous en réjouissons. Cette désignation nous donne en effet l'assurance que nos travaux seront menés avec toute la compétence voulue, et que Nairobi sera une étape couronnée de succès sur la longue route de l'égalité de droit des femmes.

Je tiens à rendre hommage à l'hospitalité traditionnelle de l'Afrique qui nous est offerte tant par les Autorités que par le peuple kényens, à l'engagement très actif du Secrétaire général des Nations Unies pour la cause des femmes, tout comme au travail considérable réalisé au sein de la Commission pour la condition de la femme, avec l'importante aide de Mme Shahani, en vue de la préparation de cette Conférence. Des conditions importantes sont ainsi réunies pour que l'oeuvre commencée voici dix ans puisse progresser ici de manière décisive.

Cette Conférence, Madame la Présidente, est importante pour toutes les femmes, à travers le monde. Mais il ne suffit pas qu'elle ait lieu; encore faut-il qu'elle débouche sur des résultats ouvrant des perspectives pour l'avenir. Tant de femmes ont en effet leur regard tourné vers Nairobi. Ce qu'elles attendent de cette conférence, ce

sont des nouvelles impulsions pour le futur. Et nous nous devons d'obtenir, au cours de ces deux semaines, un engagement commun, clair et concret.

Car Nairobi se situe à la fois à la fin d'une décennie ouverte à Mexico, et marque un nouveau début. Regardons en arrière pour voir ce que cette décennie nous a apporté (ou mieux: ce que nous lui avons apporté): en Suisse, nous constatons qu'un certain nombre de résultats ont été obtenus qui, peut-être, n'auraient pas été acquis aussi rapidement sans la sensibilisation aux problèmes des femmes à laquelle cette décennie a donné lieu. Je pense d'abord à la création d'une Commission fédérale pour les questions féminines regroupant tous les milieux intéressés, et dont la tâche est de conseiller le Gouvernement. Je pense surtout au nouvel article constitutionnel introduit en 1981 et accepté par le peuple suisse, et qui stipule :

"L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité en particulier dans le domaine de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale."

Je pense également à une autre modification de notre constitution, effectuée en 1983, visant à éliminer toute différence de traitement entre l'homme et la femme dans le domaine du droit de la nationalité. Beaucoup reste encore à faire naturellement. J'en veux pour preuve toutes les modifications législatives que ces modifications constitutionnelles ont rendues nécessaires. Certaines d'entre elles sont déjà entrées en vigueur, tandis que d'autres nécessitent encore l'aval du Parlement, voire du peuple.

Reste également la "Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes", à laquelle la Suisse n'est pas encore partie mais que mon Gouvernement prévoit de signer dès que possible. A ce sujet, je tiens à souligner que mon pays est soucieux de ne prendre des engagements que lorsque toutes les conditions sont remplies pour qu'il puisse les tenir.

Nos procédures internes peuvent paraître lentes et compliquées. La patience de nos femmes a d'ailleurs été mise parfois à rude épreuve. C'est que la Suisse pratique la démocratie directe, qui est un système dans lequel les décisions importantes ne sont pas seulement soumises au Parlement mais aussi au peuple suisse lui-même, qui est, par exemple, appelé à se prononcer en mars 1986, sur la recommandation qui lui est soumise par le Gouvernement et par le Parlement en vue d'une adhésion à l'Organisation des Nations Unies.

Ce système politique ne correspond pas seulement à notre compréhension de la démocratie et à notre tradition historique. Il repose aussi sur un dialogue entre partenaires responsables les uns vis-à-vis des autres : l'égalité complète des droits qu'il a permis de réaliser entre hommes et femmes a été acquise très graduellement, mais chaque nouveauté a été effectuée avec la coopération et l'appui effectif de la partie masculine de la population. C'est une très bonne chose, puisque l'égalité effective entre les sexes suppose, bien sûr, une participation des hommes. Des mesures tendant à un traitement égal des femmes et des hommes n'ont de sens que si elles sont accompagnées par la volonté d'en tirer aussi les conséquences concrètes nécessaires pour la position de l'homme. Lorsque nous discuterons le document des stratégies (qui, me semble-t-il, postule trop souvent des modifications exclusives de la situation et de la condition des femmes), nous ne devons

U.N.A.M.

pas perdre de vue ce principe de dialogue et de coopération entre partenaires. Ce principe fondamental pour les relations entre hommes et femmes vaut aussi, à nos yeux, pour les relations entre Etats.

Le document des stratégies que je viens d'évoquer, Madame la Présidente, m'amène à me tourner maintenant vers le futur puisque Nairobi n'est pas seulement l'occasion de vérifier ce que nous avons acquis, mais aussi de réfléchir aux efforts à entreprendre à l'avenir afin d'améliorer la situation de la femme dans le monde.

La Suisse est d'avis qu'il importe dans ce contexte d'accorder une attention déterminante à la garantie des droits de l'homme. Tout progrès dans la situation juridique, économique et sociale de la femme, présuppose le respect des droits personnels fondamentaux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Le respect de ces droits, qui permet à chaque femme de choisir librement son rôle dans la société, ne peut à notre avis être réellement assuré que dans une démocratie. Nous sommes en outre persuadés que le respect de ces droits est la condition la plus importante d'une paix juste et durable.

Car comment peut-on espérer régler sans violence des conflits entre Etats aussi longtemps que l'on n'est pas disposé à tout entreprendre pour éviter que des individus sans défense soient soumis à la violence et à l'oppression ? Et parmi ces individus l'on compte nombre de femmes, celles par exemple dont l'intégrité physique et psychique est gravement mise en danger par certaines pratiques. Si des conflits armés éclatent, en dépit de tout, comment peut-on s'attendre à ce qu'ils trouvent une fin pacifique, lorsqu'aucune volonté n'existe d'accorder aux victimes sans défense de ces conflits, aux femmes et aux enfants, les garanties

minimales de protection légale auxquelles elles ont droit selon le droit humanitaire international, ou si on ne leur accorde pas, en tant que réfugiés, un maximum de protection et d'assistance ? C'est la raison pour laquelle la Suisse attache une grande importance à une stricte application de la 4e Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, ainsi qu'à la ratification des deux protocoles additionnels aux Conventions de Genève, relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux et non-internationaux, du 8 juin 1977. C'est aussi la raison pour laquelle nous considérons les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés comme essentielles.

Le respect des droits de l'homme n'est pas tout, bien entendu. D'entente avec les principales organisations féminines suisses, ma Délégation voudrait souligner que d'autres questions doivent faire l'objet d'une grande attention de la part de notre Conférence: notamment celles de la santé des femmes et de leurs conditions de travail.

En ce qui concerne la santé, les femmes sont en effet exposées à des risques particuliers tenant à leur rôle de mère, risques qui ont des causes physiques, encore renforcées par des facteurs économiques, sociaux et culturels. De plus, les femmes jouent, ou devraient pouvoir jouer, un rôle très important dans le domaine de la santé de leur famille; il n'est que de penser à l'hygiène ou à la nutrition.

Il en va de même en matière d'emploi et de formation. La voie conduisant à l'égalité de traitement et de chances dans le monde du travail est particulièrement longue et jalonnée d'obstacles ! Il importe donc à nos yeux en priorité de démanteler les diverses formes de discrimination et d'oeuvrer à la promotion de la femme. Le noyau

d'un tel programme devrait être double : d'une part la formation (nous pensons ici à la formation préparant l'entrée dans le vie active, mais aussi à la formation permanente et au recyclage permettant la reprise d'une activité professionnelle) et, d'autre part, l'amélioration des conditions de travail (en particulier l'aménagement du temps de travail) répondant aux besoins concrets des femmes et de leur famille et tenant compte du cumul de charges qui caractérise encore la condition féminine.

Une importance décisive revient bien entendu aux travaux des institutions spécialisées dans ces deux domaines. Nous accordons une très grande attention et un soutien sans réserve aux efforts de l'OMS. L'oeuvre de l'OIT est également considérable et reçoit tout notre appui.

Il importe, dans le contexte que je viens d'évoquer, de réfléchir à la manière dont l'introduction de nouvelles technologies se répercute sur la situation sociale et économique des femmes, sur leurs conditions de travail et sur leur santé. De l'avis de la Suisse, cette Conférence a une contribution importante à fournir afin que l'introduction de nouvelles technologies, à un rythme désormais soutenu, influe de manière positive sur la situation des femmes.

Madame la Présidente,

Notre Conférence se tient à Nairobi, en Afrique. Dans ce continent, qui fait face à des besoins urgents, la Suisse ne peut que souligner encore l'importance qu'elle attache aux relations entre le Nord et le Sud, au développement économique et social de l'Afrique et du tiers monde en général. Elle contribue de manière croissante aux efforts entrepris par ces pays, notamment par les plus

pauvres d'entre eux. L' Afrique reçoit ainsi plus de 50 % de la totalité de l'aide au développement octroyée par mon pays. Nous sommes conscients que les femmes dans le tiers monde, acteurs irremplaçables dans le processus de développement, sont confrontées plus durement que les hommes aux multiples nécessités, triviales mais combien essentielles, liées à leur survie et à celle de leur famille. En raison justement des nombreuses fonctions propres à la femme, la situation et le rôle de cette dernière ne devraient pas être pris en considération pour des raisons d'égalité et de justice seulement, mais aussi pour rendre pleinement efficaces les efforts de développement, qu'il s'agisse de ceux des communautés concernées ou de ceux de la communauté internationale.

Beaucoup reste à faire pour que les femmes puissent jouer pleinement leur rôle dans la société. Une évolution des mentalités doit se produire, grâce notamment à l'éducation. Des priorités adéquates doivent être fixées dans les plans de développement et les budgets correspondants. C'est là une tâche dont la responsabilité incombe avant tout aux gouvernements et aux populations concernés. La communauté internationale devrait appuyer leurs efforts.

Madame la Présidente,

Ces questions et bien d'autres, vont nous occuper au cours des deux prochaines semaines. Nous ne pourrions trouver à toutes une réponse. Souvenons-nous donc que notre Conférence est consacrée aux femmes, et renonçons à aborder d'autres sujets qui peuvent revêtir une importance tout aussi grande mais font l'objet de discussions approfondies dans d'autres enceintes. Dans mon pays, comme j'en suis sûre dans tous ceux qui sont représentés ici, de grands espoirs sont placés dans cette Conférence. Nous ne pouvons nous dérober à cette attente.

Ma délégation, quant à elle, mettra tout en oeuvre afin que cette confiance dans la coopération multilatérale ne soit pas déçue, mais se trouve au contraire renforcée à l'issue de la Conférence.